



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MENABE ET DU MELAKY – Phase II

Financement : Prêt FIDA 2000001263 – Don ASAP 2000001262 – Prêt OFID 1654P

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Sociétés de conseil)

N°07-23/MINAE/SG/AD2M-II/QC

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDE POUR L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DANS LES REGIONS MENABE ET MELAKY

Lancé le **11 Mai 2023**

Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA), de fonds OFID et du Don ASAP, des financements destinés à couvrir le coût de du Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky - Phase II (AD2M-II) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de ces fonds du FIDA est soumise à l'approbation du FIDA, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du projet AD2M-II.

Les services de conseil ("les services") sont prévus sur un délai de **trois (3) mois** et comprennent (i) **la revue des dispositions légales et institutionnelles applicables en matière environnementale : législations, réglementations, normes et procédures nationales et le SECAP du FIDA**, (ii) **l'évaluation de tous les aspects environnementaux et sociaux des travaux d'aménagement, l'organisation, la gestion et les modalités de mise en œuvre des cahiers de charge environnemental ainsi que les Plans de Gestion Environnementale et Sociale**, (iii) **l'évaluation de l'efficacité, de la pertinence et conformité sur les mesures prises en matière de la gestion de l'Environnement, des aspects sociaux et des aspects climatiques** et, (iv) **la proposition des actions d'amélioration pour accroître la performance environnementale et sociale du projet et s'assurer de sa bonne exécution.**

Le Projet AD2M-II ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

